

Calandreta Narbonesa

Association loi 1901
Impasse Robert Lafont
11100 Narbonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Calandreta Narbonesa

Association loi 1901
Impasse Robert Lafont
11100 Narbonne

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

Aux Membres de l'Association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Bureau, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la **Calandreta Narbonesa** relatifs à l'exercice de 12 mois clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'Association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les Normes d'Exercice Professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période allant du 1^{er} janvier 2025 jusqu'à la date d'émission de notre rapport.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Au regard des procédures perfectibles en place dans votre association, nous avons été amenés à mettre en œuvre des contrôles de substance étendus.

Nous avons plus particulièrement procédé à un examen analytique détaillé des flux du compte de résultat. Nous avons examiné les soldes du bilan pour nous assurer de l'absence de risque en matière de recouvrement des créances et nous avons veillé à la bonne application de la démarche retenue pour identifier les retards de paiement et constituer les dépréciations nécessaires.

Enfin, nous avons eu une démarche active pour identifier les risques liés aux litiges. Cela nous a conduit à devoir examiner de façon détaillée les modalités d'enregistrement des provisions pour risques et charges et leur correct rattachement à l'exercice 2025.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux Normes d'Exercice Professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport financier et dans les documents adressés aux Adhérents sur la situation financière et les comptes annuels.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

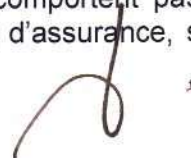
Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'Association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Bureau le 24 juin 2026.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois



garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci. Comme précisé par l'article L.821-55 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre Association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;
- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Montpellier, le 26 juin 2026

Le commissaire aux comptes

AAMG Audit & Conseils



Gérard JEANNET

BILAN ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025			% de l'actif	Valeur au 31/12/2024	% de l'actif
	brute	amort. & dépréc.	nette			
Frais d'établissement						
Immobilisations incorporelles						
Frais de développement						
Donations temporaires d'usufruit						
Concessions, brevets, licences,						
Autres immobilisations incorporelles						
Immob. incorp. en cours, av. acptes						
Immobilisations corporelles				3,61		2,85
Terrains						
Constructions						
Inst. techniques, matériel et outillages ...	10 309,86	8 077,92	2 231,94		2 190,35	
Autres immobilisations corporelles	14 768,75	13 122,80	1 645,95		845,98	
Immob. corp. en cours, av. acptes						
Biens reçus legs /donat. dest. être cédés						
Immobilisations financières				0,01		0,01
Participations	15,54		15,54		15,24	
Créances rattachées à des particip.						
Autres titres immobilisés						
Prêts						
Autres immobilisations financières						
TOTAL DE L'ACTIF IMMOBILISÉ (I)	25 094,15	21 200,72	3 893,43	3,62	3 051,57	2,86
Stocks et en-cours						
Créances				47,11		50,44
Créances Clients, usagers et cptes ratt.	50 451,85	7 000,00	43 451,85		47 654,23	
Créances reçues par legs ou donations						
Autres créances	7 185,03		7 185,03		6 076,50	
Charges constatées d'avance						
Valeurs mobilières de placement						
Instr. financiers à terme, jetons détenus						
Disponibilités	52 954,02		52 954,02	49,27	49 746,08	46,70
TOTAL DE L'ACTIF CIRCULANT (II)	110 590,90	7 000,00	103 590,90	96,38	103 476,81	97,14
Frais d'émission des emprunts (III)						
Primes de remboursement emprunts (IV)						
Écarts de conversion diff. éval. - Actif (V)						
TOTAL GÉNÉRAL DE L'ACTIF (I + II + III + IV + V)	135 685,05	28 200,72	107 484,33	100	106 528,38	100

BILAN PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	% du passif	Valeur au 31/12/2024	% du passif
Fonds propres sans droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Fonds propres avec droit de reprise				
Fonds propres statutaires				
Fonds propres complémentaires				
Ecart de réévaluation				
Réserves		53,03		53,50
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves pour projet de l'entité	56 994,93		56 994,93	
Autres réserves				
Report à nouveau	-35 184,58	-32,73	-34 975,19	-32,83
Excédent ou déficit de l'exercice	-4 900,06	-4,56	-209,39	-0,20
Situation nette (sous-total)	16 910,29	15,73	21 810,35	20,47
Fonds propres consommables				
Subventions d'investissement				
Provisions réglementées				
TOTAL DES FONDS PROPRES (I)	16 910,29	15,73	21 810,35	20,47
Fonds reportés liés aux legs ou donations				
Fonds dédiés				
TOTAL DES FONDS REPORTÉS ET DÉDIÉS (II)				
Provisions pour risques	12 805,00	11,91		
Provisions pour charges				
TOTAL DES PROVISIONS (III)	12 805,00	11,91		
Emprunts obligataires et assimilés				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	19 270,48	17,93	29 248,67	27,46
Emprunts et dettes financières diverses				
Instruments financiers à terme				
Dettes Fournisseurs et comptes rattachés	24 687,11	22,97	12 532,32	11,76
Dettes des legs ou donations				
Dettes fiscales et sociales	9 274,57	8,63	12 797,73	12,01
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes	584,21	0,54	633,24	0,59
Produits constatés d'avance	23 952,67	22,28	29 506,07	27,70
TOTAL DES DETTES (IV)	77 769,04	72,35	84 718,03	79,53
Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif (V)				
TOTAL GÉNÉRAL DU PASSIF (I + II + III + IV + V)	107 484,33	100	106 528,38	100

109 - CALANDRETA NARBONESA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur	en %
Produits d'exploitation				
Cotisations	52 241,40	53 910,70	-1 669,30	-3,10
Ventes de biens et services				
Ventes de biens	35 721,68	36 998,92	-1 277,24	-3,45
<i>dont ventes de dons en nature</i>				
Ventes de prestations de services	107 497,73	126 603,90	-19 106,17	-15,09
<i>dont parrainages</i>				
Produits de tiers financeurs				
Concours publics et subventions d'exploitation	181 036,82	163 676,51	17 360,31	10,61
Versements des fondateurs ou cons. dotation consommable				
Ressources liées à la générosité du public				
Dons manuels	15 581,71	12 926,32	2 655,39	20,54
Mécénats				
Legs, donations et assurances-vie				
Contributions financières	180,00		180,00	
Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions		1 241,07	-1 241,07	-100,00
Produits des cessions d'immobilisations incorp. et corp.				
Utilisations des fonds dédiés				
Autres produits	11,83	97,88	-86,05	-87,91
TOTAL DES PRODUITS D'EXPLOITATION (I)	392 271,17	395 455,30	-3 184,13	-0,81
Charges d'exploitation				
Achats de marchandises	14 689,96	19 779,43	-5 089,47	-25,73
Variation de stocks				
Autres achats et charges externes	151 023,95	162 532,43	-11 508,48	-7,08
Aides financières				
Impôts, taxes et versements assimilés	1 081,88	1 250,84	-168,96	-13,51
Salaires	189 630,89	188 796,72	834,17	0,44
Cotisations sociales	16 834,76	17 751,65	-916,89	-5,17
Dotations aux amortissements et aux dépréciations	1 940,88	2 709,67	-768,79	-28,37
Dotations aux provisions	18 699,86	380,00	18 319,86	
Valeur comptable des immob. incorp. et corp. cédées				
Report des fonds dédiés				
Autres charges	2 808,49	484,21	2 324,28	480,01
TOTAL DES CHARGES D'EXPLOITATION (II)	396 710,67	393 684,95	3 025,72	0,77
1-RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I-II)	-4 439,50	1 770,35	-6 209,85	-350,77

109 - CALANDRETA NARBONESA
COMPTE DE RÉSULTAT

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

		Valeur au 31/12/2025	Valeur au 31/12/2024	Variation en valeur en %	
Produits financiers					
De participation					
D'autres valeurs mobilière et créances actif immobilisé		758,53	1 094,11	-335,58	-30,67
Autres intérêts et produits assimilés					
Reprises sur dépréciations et provisions					
Différences positives de change					
Produits de cessions d'immobilisations financières					
Produits nets sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES PRODUITS FINANCIERS	(III)	758,53	1 094,11	-335,58	-30,67
Charges financières					
Dotations aux amortissements, dépréciations et provisions					
Intérêts et charges assimilées		1 219,09	726,26	492,83	67,86
Différences négatives de change					
Valeur comptable des immobilisations financières cédées					
Charges nettes sur cessions de VMP, d'instruments de trésor.					
TOTAL DES CHARGES FINANCIÈRES	(IV)	1 219,09	726,26	492,83	67,86
2-RÉSULTAT FINANCIER	(III-IV)	-460,56	367,85	-828,41	-225,20
3-RESULTAT COURANT avant impôts	(I-II+III-IV)	-4 900,06	2 138,20	-7 038,26	-329,17
Produits exceptionnels	(V)		102,30	-102,30	-100,00
Charges exceptionnelles	(VI)		2 449,89	-2 449,89	-100,00
4-RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	(V-VI)		-2 347,59	2 347,59	100,00
Participation des salariés aux résultats	(VII)				
Impôts sur les bénéfices	(VIII)				
TOTAL DES PRODUITS	(I+III+V)	393 029,70	396 651,71	-3 622,01	-0,91
TOTAL DES CHARGES	(II+IV+VI+VII+VIII)	397 929,76	396 861,10	1 068,66	0,27
EXCÉDENT OU DÉFICIT		-4 900,06	-209,39	-4 690,67	
Contributions volontaires en nature					
Dons en nature					
Prestations en nature		5 898,00	5 919,00	-21,00	-0,35
Bénévolat		30 852,00	46 440,00	-15 588,00	-33,57
TOTAL DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NATURE		36 750,00	52 359,00	-15 609,00	-29,81
Charges des contributions volontaires en nature					
Secours en nature					
Mises à disposition gratuite de biens					
Prestations en nature		5 898,00	5 919,00	-21,00	-0,35
Personnel bénévole		30 852,00	46 440,00	-15 588,00	-33,57
TOTAL CHARGES DES CONTRIB. VOLONTAIRES EN NAT.		36 750,00	52 359,00	-15 609,00	-29,81
TOTAL		-4 900,06	-209,39	-4 690,67	

PRÉSENTATION DE L'ENTITÉ

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

L'objet social de l'entité est :

- La promotion de la langue et de la culture occitane, l'enseignement aux enfants en langue occitane et française, de façon à former des enfants qui en fin de cycle élémentaire, maîtrisent parfaitement les deux langues
- La mise en oeuvre de la pédagogie spécifique Calandreta

La nature et le périmètre des activités ou missions sociales réalisées sont :

- Création, animation et gestion d'écoles maternelles et primaires
- Edition et diffusion de tous supports éducatifs ou culturels principalement en Occitan Organisation ou participation aux stages, aux stages, rencontres ou échanges nécessaires à la poursuite des buts.
- l'association intervient sur la commune de Narbonne

Les moyens mis en oeuvre sont :

Moyens humains et matériels : Personnel salarié, Personnel mis à disposition par l'Education Nationale, Personnel Bénévole

- Cotisation de fonctionnement : 195€/an/élève
- Cotisation confédérale: 55€/an/élève
- Cotisation fédérale : 75€/an/élève
- Cotisation pédagogique : 15€/an/élève
- Adhésion 10€/parent
- Cotisation ALSH : 41€/an/élève

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

FAITS CARACTÉRISTIQUES DE L'EXERCICE

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Le total du bilan de l'exercice avant affectation du résultat clos le 31/12/2025 est de 107 484,33 Euros. Le compte de résultat de l'exercice dégage une perte de -4 900,06 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2025 au 31/12/2025.

Ces comptes annuels ont été établis le 12/06/2026.

D'autre part, aucun fait significatif ne mérite une information particulière.

Par ailleurs, nous apportons le complément d'informations suivant :

L'association a obtenu un Prêt Garanti par l'Etat de 40000€ le remboursement débutera en novembre 2023

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées, dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base : image fidèle, comparabilité et continuité de l'exploitation, régularité et sincérité, permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, indépendance des exercices et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

INTRODUCTION

Les comptes annuels au 31/12/2025 ont été établis conformément aux règles comptables françaises suivant les prescriptions du règlement n° 2022-06 du 4 novembre 2022, modifiant le règlement n° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au plan comptable général, amendé par le règlement n° 2018-06.

Les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2024 comportaient -209€ en résultat exceptionnel.

Il n'avait pas été fait usage des comptes de transfert de charges, ni de charges constatées d'avance.

En conséquence, l'application du nouveau règlement ne nécessite pas la présentation d'éléments comparatif complémentaires pour donner une image fidèle des deux exercices

Pour l'application du règlement relatif à la comptabilisation, l'évaluation, l'amortissement et la dépréciation des actifs, l'entité a choisi la méthode prospective.

IMMOBILISATIONS CORPORELLES**Évaluation des immobilisations corporelles**

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, constitué leur prix d'achat (y compris droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux, escomptes de règlement).

Traitement des amortissements des biens non décomposables

La période d'amortissement à retenir pour les biens non décomposables (mesure de simplification pour les PME) est fondée sur la durée d'usage.

Traitement des amortissements pour dépréciation

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant les modes linéaire et dégressif.

Durée d'utilisation ou d'usage en fonction de la nature des immobilisations

	Durée d'utilisation (en années)	Fourchette des durées
Matériels outillages	5,00	
Matériels de bureau informati	3,00	
Mobilier		2 à 5

CRÉANCES - DETTES

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Les créances concernant les familles parties au 30/06/2025 et non réglées à la date d'arrêté des comptes ont été provisionnées à 100%. Elles représentent un total de 7000€

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

SUBVENTIONS**Traitement des subventions**

Les subventions sont comptabilisées en produits.

PROVISIONS RÉGLEMENTÉES**Traitement des amortissements**

Les provisions réglementées correspondent à la différence entre les amortissements fiscaux et les amortissements pour dépréciation calculés suivant le mode linéaire.

COTISATIONS**Informations concernant la comptabilisation des cotisations**

Les cotisations sont comptabilisées en produit lors de l'émission de l'appel. En effet, l'association pouvant justifier d'un droit d'agir en recouvrement, généré par un appel de cotisation, cet appel constitue le fait générateur de la comptabilisation du produit.

Les cotisations sont constatées lors de l'appel

CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES**Informations concernant la comptabilisation des contributions volontaires**

Conformément à l'article 211-2 du règlement ANC n°2018-06, les contributions volontaires en nature sont valorisées et comptabilisées dans des comptes de classe 8. En effet les conditions posées par cet article sont réunies, à savoir :

- La nature et l'importance des contributions volontaires en nature sont des éléments essentiels à la compréhension de l'activité de l'association CALANDRETA NARBONESA.
- L'association CALANDRETA NARBONESA est en mesure de recenser et de valoriser les contributions volontaires en nature.

L'association a bénéficié :

- de 2 581H de bénévolat valorisées à 30 852€
- de la prise en charges des dossiers administratifs par le fédération régionale des calandretas du Languedoc pour un montant de 5 898€

Ne sont pas valorisés :

- les fluides de l'établissement la Jaquetona
- La mise à disposition des locaux de l'établissement le Granhota
- le prise en charge par l'état des enseignants

ETAT DES IMMOBILISATIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES IMMOBILISATIONS

	V. brute des immobs début d' exercice	Augmentation	
		suite à rééval.	acquisition
Immobilisations corporelles			
Installations techniques, matériel et outillages industriels	8 995,02		1 314,84
Installations générales, agencements et aménagements divers			1 467,60
Matériel de bureau, informatique & mobilier	13 301,15		
TOTAL	22 296,17		2 782,44
Immobilisations financières			
Autres participations	15,24		0,30
TOTAL	15,24		0,30
TOTAL GENERAL	22 311,41		2 782,74
	Diminution	Valeur brute des	Réévaluation
	par virt poste	immobs fin ex.	légale/Valeur d'origine
Immobilisations corporelles			
Inst. techniques, matériel et outillages indust.		10 309,86	
Inst. générales, agencements et aménag. divers		1 467,60	
Matériel de bureau, informatique & mobilier		13 301,15	
TOTAL		25 078,61	
Immobilisations financières			
Autres participations		15,54	
TOTAL		15,54	
TOTAL GENERAL		25 094,15	

ETAT DES AMORTISSEMENTS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DES AMORTISSEMENTS

	Durée util., taux d'amort., fourchette	Mode d'amort.	Amort. cumulés début exercice	Dotation de l'exercice	Diminution de l'exercice	Amort. cumulés fin exercice
Immobilisations corporelles						
Inst. tech., mat. et out. industriels			6 804,67	1 273,25		8 077,92
Inst. générales, agencs divers				237,26		237,26
Matériel de bureau, informatique			12 455,17	430,37		12 885,54
TOTAL			19 259,84	1 940,88		21 200,72
TOTAL GENERAL			19 259,84	1 940,88		21 200,72

ETAT DES CRÉANCES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

ÉTAT DES CRÉANCES À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'un an
Actif circulant			
Clients douteux ou litigieux	2 500,72	2 500,72	
Autres créances clients	47 951,13	47 951,13	
Personnel et comptes rattachés	135,71	135,71	
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	741,51	741,51	
Divers	6 089,37	6 089,37	
Débiteurs divers	68,44	68,44	
TOTAL	57 486,88	57 486,88	

COMPTES DE RÉGULARISATION ACTIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS À RECEVOIR

	Montant
Autres créances	6 089,37
TOTAL	6 089,37

TABLEAU DE VARIATION DES FONDS PROPRES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Solde à l'ouverture de l'exercice	Affectation	Augmentation	Diminution	Solde à la fin de l'exercice
Réserves					
Réserves pour projet de l'entité	56 994,93				56 994,93
Report à nouveau	-34 975,19		209,39	418,78	-35 184,58
Excédent ou déficit de l'exercice	-209,39		-4 900,06	-209,39	-4 900,06
TOTAL	21 810,35		-4 690,67	209,39	16 910,29

109 - CALANDRETA NARBONESA
ETAT DES PROVISIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

Provisions pour risques et charges

Suite à une réunion, entre la présidence de la Granhota, la médecine du travail et une salariée, au mois de décembre, le médecin du travail a évoqué une probable inaptitude de la salariée. En conséquences, une provision du montant de l'indemnité de licenciement a été constatée

	Montant au début de l'exercice	Augmentation dotation de l'exercice	Diminution reprise de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
Provisions pour risques et charges				
Autres provisions pour risques et charges		12 805,00		12 805,00
TOTAL		12 805,00		12 805,00
Provisions pour dépréciations				
Sur comptes clients	1 105,14	5 894,86		7 000,00
TOTAL	1 105,14	5 894,86		7 000,00
TOTAL GÉNÉRAL	1 105,14	18 699,86		19 805,00
Dont dotations & reprises d'exploitation		18 699,86		

ETAT DES ÉCHÉANCES DES DETTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

	Montant brut	A 1 an au plus	A plus d'1 an et 5 ans au plus	A plus de 5 ans
Emprunts et dettes etbs à plus d'1 an à l'origine (1)	19 270,48	10 030,19	9 240,29	
Fournisseurs et comptes rattachés	24 687,11	24 687,11		
Personnel et comptes rattachés	345,10	345,10		
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	8 833,46	8 833,46		
Autres impôts et taxes assimilées	96,01	96,01		
Autres dettes	94,44	94,44		
Produits constatés d'avance	23 952,67	23 952,67		
TOTAL	77 279,27	68 038,98	9 240,29	

COMPTES DE RÉGULARISATION PASSIF

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

PRODUITS CONSTATÉS D'AVANCE

Les produits constatés d'avance correspondent à la part des cotisations facturées en septembre 2025 pour l'année 2025/2026 et couvrent la période du 01/01/2026 au 31/08/2026

	Montant
Exploitation	23 952,67
TOTAL	23 952,67

CHARGES À PAYER

	Montant
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	4 495,24
Dettes fiscales et sociales	380,00
TOTAL	4 875,24

CONCOURS PUBLICS ET SUBVENTIONS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

TABLEAU DE RÉPARTITION PAR AUTORITÉS ADMINISTRATIVES

	Union européenne	État	Collectivité territoriale	CAF	Autre	Total
Concours public			143 544,68	31 286,34		174 831,02
Subventions d'exploitation			5 000,00		1 205,80	6 205,80
TOTAL			148 544,68	31 286,34	1 205,80	181 036,82

HONORAIRES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

MONTANT DES HONORAIRES VERSÉS AUX COMMISSAIRES AUX COMPTES

	Montant N	Montant N-1
Commissariat aux comptes, certification, examen des comptes individuels et consolidés :	3 700,00	3 642,00
TOTAL	3 700,00	3 642,00

LES EFFECTIFS

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

EFFECTIFS MOYENS

	31/12/2025	31/12/2024
Employés et techniciens	9,29	9,16
PERSONNEL SALARIÉ	9,29	9,16

COMMENTAIRE

Du 01/01/2025 au 31/12/2025

l'association bénéficié de la mise à disposition gratuite par la commune de Narbone du bâtiment d'un de ses établissement.
Les outils de valorisation de ce bâtiment n'ont pas encore été mis en place.

Un estimation des engagement de retraite a été faite. Compte tenu de la situation des salariés, le montant est non significatif. Aucune provision n'a été constatée.

Le Chiffre d'affaire est constitué des frais de scolarité et de cantine. Les opérations sont réalisées en France.